

Calcul de l'économie prévisionnelle totale annuelle résultant d'un plan d'actions

1) Le contexte du calcul

Dans le cadre de l'accompagnement « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! », à l'issue de la visite sur site, l'intervenant construit avec l'établissement qu'il accompagne un plan d'actions visant à dégager des économies sur les flux matière, énergie, déchet et eau. L'établissement valide chaque action qu'il décide d'engager ainsi que le chiffrage des économies qu'elle induit. Cette validation porte aussi sur l'économie prévisionnelle totale annuelle résultant du plan d'actions qui sert de base au déclenchement du paiement dû ou non par l'établissement selon des minima prédéfinis :

Effectif salariés 2016 établissement	Moins de 20*	20 à 49	50 à 99	100 à 250
Prix forfaitaire	250 € Net de taxe	3 k€ Net de taxe	6 k€ Net de taxe	9 k€ Net de taxe
Minimum d'économie prévisionnelle déclenchant le paiement	500 €/an HT	6 k€/an HT	12 k€/an HT	18 k€/an HT

2) Les principes du calcul

Les principes du calcul de l'économie prévisionnelle totale annuelle sont les suivants :

- l'économie est prévisionnelle puisqu'elle est calculée avant la mise en œuvre des actions. Sont exclues du calcul les actions déjà décidées et engagées par l'établissement avant la visite sur site de l'intervenant,
- l'économie totale est la somme des économies générées par les actions validées par l'établissement. Pour éviter les doubles comptes, l'intervenant et l'établissement devront convenir des actions validées à inclure partiellement ou à exclure de cette somme. Par exemple, les actions génériques dont l'effet économique est trop indirect seront exclues. Ceci concerne en particulier les actions de suivi des flux qui génèrent des économies en association avec d'autres actions déjà incluses dans le calcul,
- Pour chaque action validée, l'économie est la différence de coût entre un scénario de référence et un scénario de comparaison :
 - La période temporelle et les hypothèses sont supposées identiques dans les deux scénarios. La seule différence entre les deux scénarios est la mise en place de l'action,
 - La période et l'activité doivent être représentatives des conditions de fonctionnement prévisibles de l'établissement sur l'année à venir,
 - Le scénario de référence est fondé sur des hypothèses (volumes de consommation et de production) qui doivent être basées sur des observations et validées par l'établissement,
 - Le scénario de comparaison, validé par l'établissement, doit anticiper de manière réaliste les effets de la solution sur les coûts, tant sur les réductions que sur le transfert. Par exemple, une solution peut réduire la production de déchets (réduire les coûts d'achat de matière) mais exiger plus de main de d'œuvre (augmenter le coût de personnel),
 - Sont inclus dans le calcul tous les coûts significatifs directs et indirects de fonctionnement modifiés directement par l'action. Puisque le calcul est basé sur une différence, il est inutile de calculer les coûts qui ne varient pas entre les deux scénarios.
 - Sont exclus du calcul :
 - les coûts d'investissement et notamment les amortissements. Si une action validée nécessite un investissement, un temps de retour sera calculé. Il interviendra dans la décision de l'établissement de valider ou non l'action mais pas dans le calcul de l'économie.
 - Les coûts internes non-récurrents liés au temps passé à mettre en place l'action au départ (recherche d'information, information & formation du personnel...).